

Le lundi dix-sept novembre deux mille quatorze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 10/11/2014

Affichage convocation : 10/11/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents :

Nombre absent :

Secrétaire de séance :

Ordre du Jour :

I. Mission ATESAT par la communauté de communes	1
II. Couverture des risques statutaires	1
III. Marché des Rairies : droit de place et règlement	2
IV. Aménagement de la RD 138 : demande de subvention CG et demande de la CAS à la Préfecture.	2
X. Questions diverses	3

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 20/10/2014.

Mme Le Maire demande que soit inscrit à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- 1. Demande de subvention au CG pour l'aménagement de la RD 138.*

I. Mission ATESAT par la communauté de communes

La mission des services de l'Etat dit ATESAT ne sont plus effectifs. La communauté de communes propose une mutualisation des services.

Mme Le Maire présente le poste du directeur des Services Techniques de Durtal mis à disposition de la communauté de communes Les Portes de l'Anjou avec la mission d'aider les collectivités techniquement comme le faisait la DDT. Elle explique qu'aucune charge ne sera réclamée aux communes membres.

Le Conseil Municipal,

Vu la suppression du service ATESAT,

Considérant la proposition du conseil communautaire d'apporter une aide technique aux communes pour les missions suivantes :

1. L'assistance à la gestion de la voirie,
2. L'assistance à la programmation et à la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réparation de la voirie,
3. L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur ou Madame le Maire à **signer une convention** de services avec la Communauté de Communes,
- Dit que ce service se fera sans transfert de charges.

II. Couverture des risques statutaires

La commune a accepté de faire partie de la consultation réalisée par le CDG pour le renouvellement de l'assurance Groupe risque statutaire. Le candidat retenu est le même, il s'agit de Gras Savoye de la compagnie CNP.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 3 février 2014 chargeant le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire,

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès du CNP via Gras Savoye Ouest Afr,

Considérant les taux proposés,

Statut des Agents	Collectivités – 121 agents
	Sans charges
Agents CNRACL	4.95%
Agents IRCANTEC	1.30%
<i>Base de prime : l'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI.</i>	

Après en avoir délibéré,

- ➔ Autorise Mme le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention de 3 ans et ses annexes avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la commune au contrat d'assurance groupe sans couverture des charges patronales.

III. Marché des Rairies : droit de place et règlement

Le conseil municipal, avec la volonté de pérenniser et d'organiser le marché sur la place de l'église, souhaite mettre en place un règlement.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2224-18 du CGCT mentionnant le devoir des communes quant au régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés et définissant conformément aux dispositions d'un règlement établi par l'autorité municipale,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Fixe le tarif de droit de place ainsi à partir du 1^{er} janvier 2015 :
 - 1 € le m linéaire jusqu'à 4 m.
 - Forfait de 5 € pour 5 m linéaires autorisés et plus.
- ➔ Autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le règlement du marché

IV. Aménagement de la RD 138 : demande de subvention CG et demande de la CAS à la Préfecture.

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de la RD 138, étudié par les Cabinets ROME et AMC, Rue de Bel Air, de la Place des Tilleuls et de la rue de Fougeré.

Le projet se divise en deux séquences pour un montant global de 296 593.05 €. La réhabilitation des réseaux d'eau et d'électricité étant nécessaires, le projet permettrait de réaliser une concordance des travaux avec le SIEMML et le SIAEP.

Le conseil général pourrait apporter une aide financière si la commune s'engage pour les travaux réalisés en 2015.

De plus, l'Etat a la possibilité de verser une part des produits des amendes : CAS intitulé « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ».

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de réaliser un nouvel aménagement sur la RD 138,

Vu l'étude réalisée par le cabinet ROME sur les séquences n°3 rue de Fougeré et n°4 rue de Bel Air,

Considérant l'estimation réalisée par le cabinet AMC et la possibilité d'obtenir une subvention par le conseil général sur les travaux de l'enrobé,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Accepte le projet dont l'estimation globale est de 296 593.05 € avec engagement de travaux en 2015
- ➔ Charge Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer :
 - une demande de subvention auprès du conseil général

- une demande de versement de la Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration de la circulation routières auprès de la Préfecture

X. Questions diverses

Dates à retenir :

01/12/2014	20h30 - BAUGÉ	Réforme Territoriale
<u>08/12/2014</u>	20h30 – DAUMERAY Organisé par Les Portes de l'Anjou <i><u>IMPORTANT : réunion pour tous les élus</u></i>	<u>Information sur la Réforme Territoriale</u> <i>(regroupement des communes membres de la communauté de communes)</i>
30/11/2014	15 h – Eglise des Rairies	CHORALE Téléthon
15/12/2014	20h – LES RAIRES	Conseil municipal
09/01/2014	Salle des Fêtes	Vœux du Maire

Sans autre question, la séance est levée à 21h45.